



## Informations générales et conditions de participation au Séjour de ski de l'UGAB France

### A propos du Séjour de ski

- Le Séjour de ski de l'UGAB France offre plusieurs enseignements et activités sportives et ludiques comme le ski, des randonnées dans la neige, des dîners, des veillées ou encore des visites.
- Il comprend un hébergement en pension complète, un forfait remontées mécaniques, une assurance, la location du matériel, un encadrement sur les pistes ainsi que de nombreuses activités.

### Autorisation d'activité

- En soumettant ce dossier, le participant est autorisé à participer à toutes les activités mentionnées sur le site Internet et dans la brochure du programme et accepte de suivre les consignes du personnel de l'UGAB et de se conformer à toutes les règles.
- Pour la sécurité et le bien-être général de tous les participants, l'UGAB se réserve le droit de renvoyer un participant dont la conduite ou l'influence, de l'avis du coordinateur du programme ou du directeur, est contraire aux intérêts du programme ou des participants.

### Aides au financement

- L'association est habilitée à percevoir l'aide aux vacances attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales. Cette aide ne sera déduite du prix de pension qu'après réception de l'original du « Bon de Vacances ».
- Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande.

### Transport

Le voyage sera organisé en train et en car.

### Accès au Séjour de ski

- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.
- Le centre n'accepte pas d'enfants nécessitant une surveillance médicale spéciale.
- L'UGAB accorde la priorité aux familles membres de l'association.

## Assurances

Bien que l'UGAB ait contracté une assurance responsabilité civile, celle-ci ne couvre pas toutes les éventualités. Nous vous demandons donc de bien vouloir contracter une assurance "individuelle accident" ou une assurance complémentaire type "Extrascolaire" et de nous fournir obligatoirement une copie de l'attestation.

## Objets et biens matériels

- Nous vous invitons à établir votre propre liste de vêtements et la coller dans la valise.
- Les draps et les couvertures seront fournis par le centre.
- Les effets des enfants devront être obligatoirement marqués du nom entier (cousus et non collés).
- Nous déclinons toute responsabilité pour le linge non marqué qui se serait égaré, ainsi que des objets de valeur (bijoux, jeux électronique, etc.).
- Les téléphones portables sont autorisés (avec condition : les enfants peuvent appeler leurs parents aux dates et heures fixées par la direction).
- L'argent de poche devra être **OBLIGATOIREMENT** placé dans un porte-monnaie marqué au nom de l'enfant avec la somme indiquée (il est conseillé d'avoir une somme modique).

## Traitements médicaux

- Les enfants avec un traitement médical devront avoir sur eux une ordonnance médicale, les médicaments dans leur emballage d'origine avec notice, et devront nous en faire part dès leur arrivée au centre.
- Nous vous prions de bien vouloir compléter la fiche sanitaire de liaison, de joindre la copie des pages du carnet de santé relative aux vaccinations, ou un document attestant que le mineur a satisfait aux obligations légales en matière de vaccination, de répondre aux renseignements demandés et de nous donner toutes les recommandations que vous jugerez utiles; n'oubliez pas de dater, signer ce formulaire et transmettre par email au Responsable de la Colonie.

## Droit à l'image

Le participant accepte explicitement que l'UGAB utilise les photos prises de lui à des fins d'archivage, de publicité et de promotion. Les images ne doivent pas contenir le nom des personnes concernées, sauf accord préalable.

## Annulation

- Un acompte de 250 € ainsi que les frais de transport doivent être réglés au moment de l'inscription. Ces frais ne sont pas remboursables.
- En cas d'annulation jusqu'à deux semaines avant le début du programme, un remboursement partiel sera effectué, déduction faite de l'acompte et des frais de transport.